



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments

Objet : **Préavis n°79/2025**

Date séance : pas de séance

Présents : -

Absents :

En raison d'un problème de réception du présent préavis, la Commission n'a pas eu le temps de rencontrer les membres de la Municipalité pour échanger à ce sujet. Le présent préavis a été rédigé par le rapporteur et soumis à l'approbation des membres de la Commission avant envoi.

L'importance d'une citerne à eau pour un établissement d'alpage tel que celui de la Genolière n'est pas à démontrer.

La citerne actuelle montre des signes de dégradation structurelle avancés pouvant conduire à son effondrement et interrompre complètement l'approvisionnement en eau. Au-delà des aspects sécuritaires évidents, les mesures à prendre en cas d'un tel évènement seraient encore plus coûteuses et perturberaient l'activité de l'alpage.

Un assainissement rapide permet la continuité des activités sans perturbation pour tous les services assurés par l'établissement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.79/2025 une demande de crédit de Frs.42'000.- TTC destinée à la réfection de la citerne de récupération des eaux pluviales de la Genolière.

Fait à Genolier, février 2026

P.Fonzo

(rapporteur)

D.Vez

C.Barthélémy

C.Pidoux

M.Bondallaz

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch